



Crédit photo : CDHAT

Votre logement est mal isolé ? Faites vous aider pour réaliser des travaux qui amélioreront votre confort de vie et réduiront la facture d'énergie.



Crédit photo : CDHAT

Votre habitation est victime de déperditions thermiques ? Des aides existent pour réaliser des travaux.



Crédit photo : CDHAT

Le CDHAT vous accompagne aussi pour vos projets de phytodépollution, un concept facile d'entretien et moins onéreux qu'une fosse septique classique.

Habitat : il existe des aides pour l'améliorer

→ **QUALITÉ DE VIE/** Vous souhaitez améliorer votre habitation ? Avant de vous lancer, sachez que des organismes peuvent vous aider tant dans l'organisation de votre projet que dans son financement.

Le CDHAT à Saint-Lô

Sous cet acronyme, se cache le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire. Une entité qui fête ses 60 ans cette année. A sa création, en 1954, elle avait pour principal objectif d'aider à la reconstruction en milieu rural. « Ses missions ont évolué au fil du temps, détaille Didier Hue, directeur du centre. Aujourd'hui, nous nous occupons de tout ce qui touche à l'amélioration de l'habitat mais aussi à l'aménagement de l'urbanisme et, plus récemment, à l'environnement et au développement durable. »

Le CDHAT a été créé à Saint-Lô. Mais aujourd'hui, il rayonne bien au-delà, puisqu'il possède aussi des agences à Caen, Cherbourg, Rouen, Rennes, Auray (56) et bientôt Saint-Brieuc (22).

Un service aux particuliers

Le CDHAT travaille pour des collectivités et, c'est l'un de ses aspects encore trop méconnu, il intervient aussi auprès des particuliers. « Vous avez un projet d'amélioration de votre habitation et vous souhaitez recevoir des conseils ? Nous vous recevons sur rendez-vous au CDHAT et vous proposons un accompagnement qui porte sur la globalité du projet », explique Didier Hue. En plus de ces conseils, donnés gratuitement, le CDHAT va vous aider à monter votre dossier pour bénéficier d'une aide financière.

Car il faut savoir que deux familles sur trois quasiment sont désormais éligibles aux aides à la rénovation accordées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat). « Les conditions pour bénéficier de cette aide ont évolué en 2013. Le plafond de ressources a été relevé et le niveau des aides augmenté. » Ce qui fait que plus de foyers peuvent en bénéficier, pas seulement les personnes les plus démunies.

L'aide financière peut représenter jusqu'à la moitié de la somme à investir, selon les ressources de la famille. Son montant moyen est d'environ 8500 €. Un apport non négligeable. « Pour les personnes qui bénéficient de très peu de revenus, les subventions peuvent même atteindre 100 % du coût du chantier. »

En 2013, le CDHAT a enregistré 1790 contacts avec des particuliers qui avaient un projet d'amélioration de leur habitat. 478 logements ont été rénovés avec des subventions. Le montant de ces aides s'est élevé à plus de 5 millions d'euros.

Opah à Saint-Lô jusqu'en septembre 2015

Le CDHAT réalise aussi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, plus connues sous le nom d'Opah. Elle en anime une programmée par Saint-Lô Agglo, sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération. Débutée en 2012, elle doit s'achever en septembre 2015. Elle a déjà permis de réhabiliter 268 logements. Plus d'un 1,5 million d'euros d'aides ont ainsi été attribuées, principalement versées par l'Anah. A Saint-Lô, 20 logements ont pu être remis sur le marché de la location. Une bonne chose, selon Didier Hue qui rappelle l'importance de « reconquérir le cœur des villes ou des bourgs ». Des rénovations qui ont également profité aux artisans locaux : 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés.

Il est encore temps de profiter de cette Opah. Pour pouvoir en bénéficier, votre résidence principale ou logement locatif doit être dégradé ou confronté à de la précarité énergétique. Autre cas de figure : la nécessité de réaliser des aménagements pour perte d'autonomie. Votre habitation doit par ailleurs dater de plus de 15 ans.

■ **Pratique.** Pour contacter le CDHAT : 210, rue Alexis-Tocqueville, parc d'activités du golf, 02 33 75 62 40, www.cdhat.fr